

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR
SUR L'AGGLOMÉRATION
TARBES-LOURDES-PYRENEESSYNTHÈSE
2017

Des tendances comparables à 2016 sur l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

	Particules	Particules	Dioxyde d'azote	Ozone	Benzo[a]pyrène	Monoxyde de carbone	Dioxyde de soufre
	PM ₁₀	PM _{2.5}	NO ₂	O ₃	B(a)P	CO	SO ₂
Tarbes - fond urbain	■	■	■	■	■	■	■
Lourdes - fond urbain	■	■	■	■	■	■	■
Lourdes - proximité trafic	■	■	■	■	■	■	■

Échelle des valeurs réglementaires :

- Valeur limite dépassée
- Valeur cible dépassée
- Objectif de qualité non respecté
- Réglementation respectée

Réglementation respectée pour les particules en suspension PM₁₀, PM_{2.5} et le dioxyde d'azote

En situation de fond, comme à proximité du trafic, les niveaux moyens mesurés en particules en suspension, dioxyde d'azote respectent les réglementations. Les particules en suspension PM₁₀ et PM_{2.5} connaissent une légère hausse sur le département en terme de moyenne annuelle, en lien avec l'augmentation du nombre d'épisodes de pollution aux particules constatés en période hivernale. Les concentrations en dioxyde d'azote restent stables.

Sur le territoire, deux secteurs d'activités contribuent de manière prépondérante aux émissions de particules en suspension PM₁₀ : les dispositifs de chauffage pour 40 % et le transport pour 23% des émissions.

Concernant les oxydes d'azote, ils sont majoritairement émis par le secteur des transports, représentant 70 % des émissions sur l'agglomération. Les dispositifs de chauffage sont le deuxième secteur le plus émetteur de NO_x avec 12% de la part totale.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au résidentiel / tertiaire (chauffage) sur le pays de Lourdes

PM₁₀ 40%



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur le Grand Tarbes

NO_x 70%

Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté sur le département des Hautes-Pyrénées, comme partout en région

Concernant l'ozone, l'objectif de qualité la protection de la santé n'est pas respectée sur l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Par rapport à l'an dernier, les niveaux relevés sont en baisse sur Tarbes, et en hausse sur Lourdes. La tendance régionale est à la diminution sensible du nombre de dépassements cette année par rapport à 2016. Les températures et l'insolation, en moyenne conformes aux normales de saison n'ont pas particulièrement favorisé la production d'ozone en 2017. Les 2 villes présentent 10 jours de dépassement cumulés (2 journées sur Tarbes, 10 journées pour Lourdes), soit 2 de plus que l'an passée.

Dioxyde de soufre, monoxyde de carbone et benzo[a]pyrène : réglementation largement respectée

Les concentrations en dioxyde de soufre et monoxyde de carbone respectent largement les réglementations. Les niveaux en benzo[a]pyrène, polluant issu de la combustion de la biomasse respectent tout autant le seuil réglementaire.

L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution

17

épisodes de
pollution

En 2017, le département des Hautes-Pyrénées a fait l'objet de 17 épisodes de pollution de l'air, dus aux particules en suspension (PM₁₀). Les Hautes-Pyrénées sont avec la Haute-Garonne les départements le plus touchés par les épisodes de pollution aux particules en 2017. En janvier 2017, la région Occitanie a connu un épisode de pollution aux particules en suspension PM₁₀ de grande ampleur. Cet épisode de pollution a largement touché le département des Hautes-Pyrénées, avec 15 journées de pollution au cours de ce mois. Les conditions météorologiques ont été remarquablement peu dispersives (fort anticyclone, absence de vent et de précipitations) au cours de cette période, accompagnées de températures fraîches (18 jours de gel au cours du mois de janvier). L'ensemble a largement favorisé l'accumulation de polluants dans l'atmosphère, issus de diverses activités : trafic routier, dispositifs de chauffage, activités industrielles ou encore émissions naturelles. La présence d'activités d'écobuage et d'incendies non maîtrisés au début du mois de janvier ont aggravé la situation et contribué de manière significative à ces épisodes de pollution.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Tarbes-Lourdes-Pyrénées

PM10

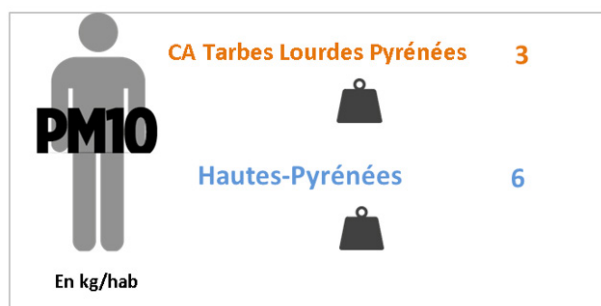
L'évolution des émissions de particules PM10



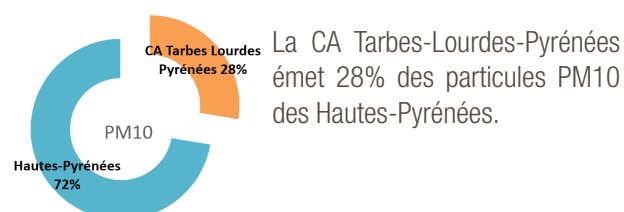
Le secteur résidentiel (dispositifs de chauffage) est le premier contributeur aux émissions de particules PM10 sur le territoire de la CA TLP (37%). Le secteur des transports est le deuxième contributeur (23%).

Les émissions de particules PM10 diminuent sur la période concernée (-9% entre 2010 et 2015).

Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an

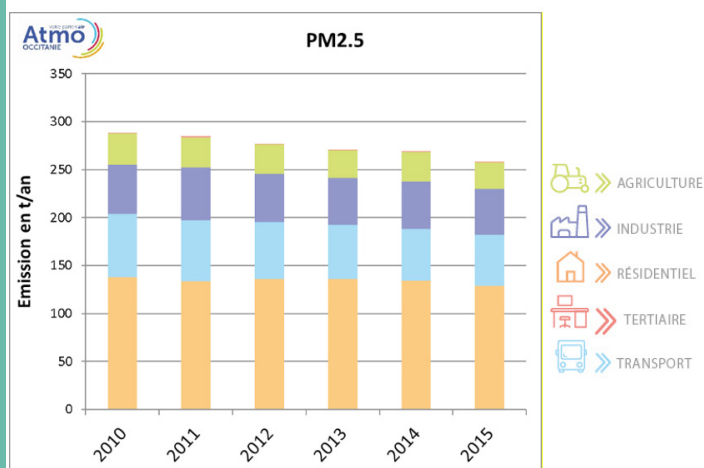


Part de la CA Tarbes Lourdes Pyrénées dans les Hautes-Pyrénées



PM2.5

L'évolution des émissions de particules PM2,5



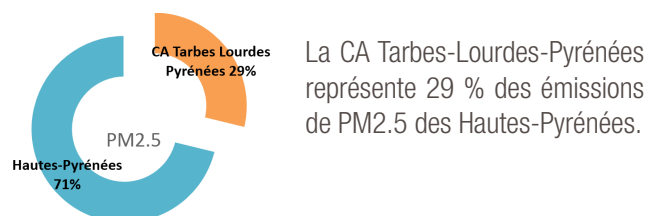
Le secteur résidentiel (dispositifs de chauffage) contribue à la moitié des émissions de PM2.5 sur le territoire. Le deuxième contributeur est le trafic routier (21%).

Les émissions de particules PM2.5 sont en diminution entre 2010 et 2015 (-10%)

Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an



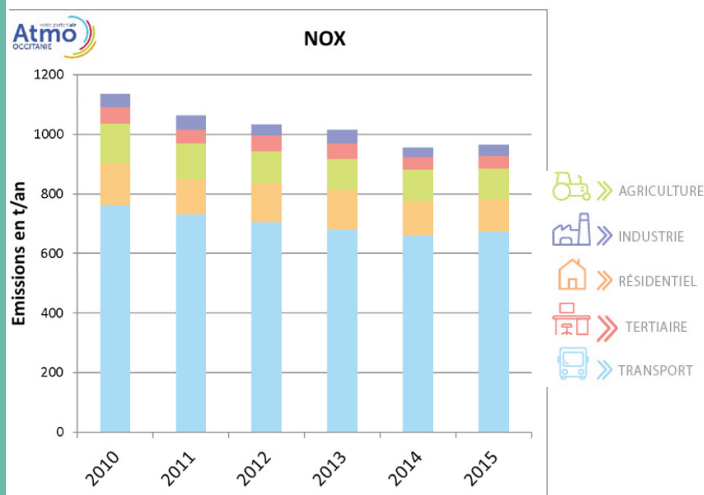
Part de la CA Tarbes Lourdes Pyrénées dans les Hautes-Pyrénées



L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Tarbes-Lourdes-Pyrénées

NO_x

L'évolution des émissions d'oxydes d'azote

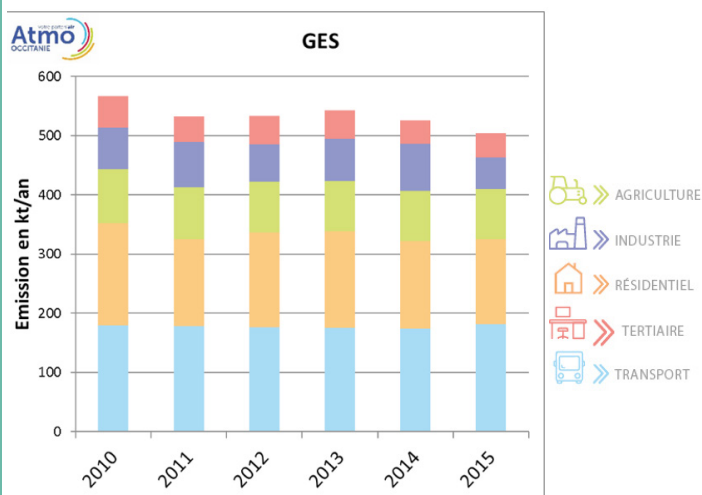


Le transport est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire (70 % en 2015).

Les émissions de NO_x sont en diminution de 15% entre 2010 et 2015, tous secteurs confondus.

GES

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre



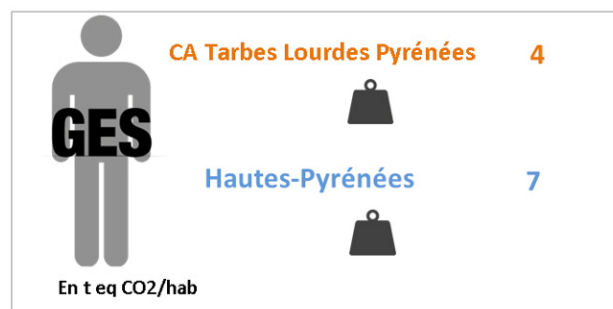
Le transport est le secteur le plus émetteur en GES sur le territoire (36 % en 2015). Les dispositifs de chauffage résidentiel contribuent à 29% des émissions de GES sur le territoire.

Les émissions de GES sont en diminution de 11 % entre 2010 et 2015.

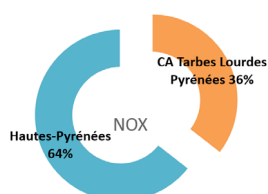
Les émissions de NO_x en Kg/habitant/an



Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an

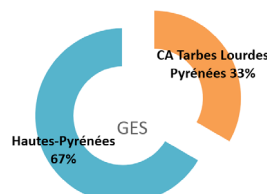


Part de la CA Tarbes Lourdes Pyrénées dans les Hautes-Pyrénées



La CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées représente 36% des émissions de NO_x du département.

Part de la CA Tarbes Lourdes Pyrénées dans les Hautes-Pyrénées



La CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées représente 33 % des émissions de GES du département.